

INSTRUCTIONS D'ORIGINE

Lire attentivement et respecter les consignes de sécurité avant d'utiliser l'appareil. Conserver cette notice et en aviser les utilisateurs potentiels car elle contient des informations importantes.



CANON A CHALEUR 15kW

Ref. BGA-15H



CORA NON ALIMENTAIRE
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2 FRANCE

FABRIQUE EN CHINE

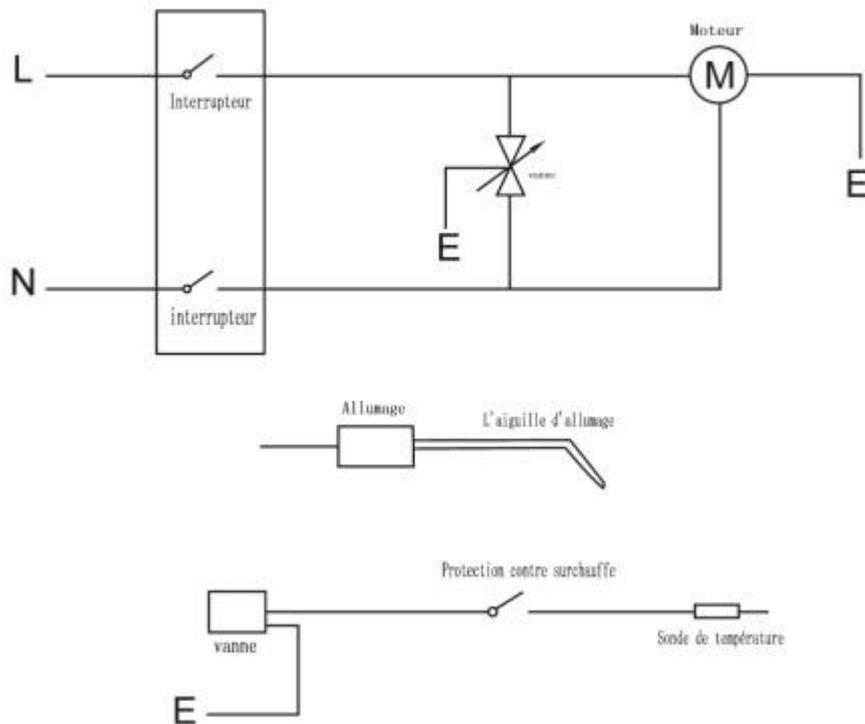
I. SIGNIFICATION DES SYMBOLES

	MISE EN GARDE : Pour réduire le risque de blessures, l'utilisateur doit lire le manuel d'instructions. Lire attentivement et respecter les consignes de sécurité avant d'utiliser l'appareil. Conserver cette notice et en aviser les utilisateurs potentiels car elle contient des informations importantes.
	Instructions de sécurité : Lire et respecter les instructions pour la sécurité de l'utilisateur.
	Protection de classe II : Appareil muni d'une isolation renforcée sans partie métallique accessible. Ne nécessite pas de fiche reliée à la terre.
	Collecte sélective des déchets électriques et électroniques : Cet appareil comporte le symbole DEEE (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique) signifiant qu'en fin de vie, il ne doit pas être jeté aux déchets ménagers, mais déposé au centre de tri de la localité. La valorisation des déchets permet de contribuer à préserver l'environnement.

II. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Désignation	Appareil de chauffage
Référence	BGA-15H
Tension et fréquence	230V ~ 50Hz
Puissance	15W
Classe de protection	IPX4
Catégorie	l _{3P}
Type	A3
Débit calorifique nominal	15kW
Débit nominal	1071g/h
Débit d'air	320m ³ /h
Type de gaz	(G31) propane
Pression d'alimentation	300mbar
Seuil de protection contre la surchauffe	80°C
Température de l'air en sortie	420°C
Poids	3,45 kg
Année de fabrication	2014

Schéma électrique



Version mise à jour : notice disponible sur le site internet :

<http://www.cora.fr/infos-conso/notices-produits>



III. CONSIGNES DE SECURITE

⚠ AVERTISSEMENTS DE SECURITE GENERAUX

⚠ **AVERTISSEMENT** : Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions avant toute utilisation.

Ne pas utiliser pour le chauffage des parties habitables des locaux domestiques; pour l'utilisation dans des bâtiments publics, voir les réglementations nationales.

• N'utilisez cet appareil qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré, loin de matériaux inflammables; assurez-vous que la pièce est correctement alimentée en air frais.

Ne jamais utiliser dans des pièces fermées !

• Si le limiteur de température s'enclenche en cours de fonctionnement, la cause de la surchauffe doit être éliminée avant toute réutilisation de l'appareil. Vérifier si l'entrée ou la sortie d'air est obstruée, ou bien si le ventilateur est bloqué.

• La présence permanente de personnes dans la pièce dans laquelle tourne le canon à chaleur n'est pas autorisée.

• Ne connecter que le détendeur de pression et le tuyau de gaz fournis avec l'appareil.

• La taille minimale de la pièce d'utilisation du canon à chaleur se calcule sur la base de 100 W/m^3 pour le volume de la pièce. En aucun cas le volume ne doit être inférieur à 100 m^3 . La pièce doit être dotée d'une ventilation sur l'extérieur aux dimensions suivantes : 25 cm^2 par kW divisée en parties égales entre la partie supérieur et inférieur (minimum 250 cm^2).

• Il convient d'installer l'appareil conformément aux réglementations nationales en vigueur sur la ventilation.

Ne jamais utiliser cet appareil dans les caves ou n'importe quelle pièce en sous-sol.

• Le canon à chaleur ne doit pas être placé à proximité de matières **inflammables** et aucun matériau (y compris des articles non-inflammables) ne doit être entreposé à moins d'un mètre du canon à chaleur.

• Le diamètre du cône de sortie ne doit jamais être réduit.

• Débrancher systématiquement le canon à chaleur avant toute opération d'entretien ou de réparation.

• Ne placer jamais la bouteille de gaz devant le canon à chaleur pendant son fonctionnement ; veiller à la positionner à l'arrière ou sur le côté. Risque d'incendie !

• Attention ! En cours d'utilisation, ne positionner pas le canon à chaleur sur des surfaces facilement inflammables. (Une plaque de tôle est idéale) - risque d'incendie -

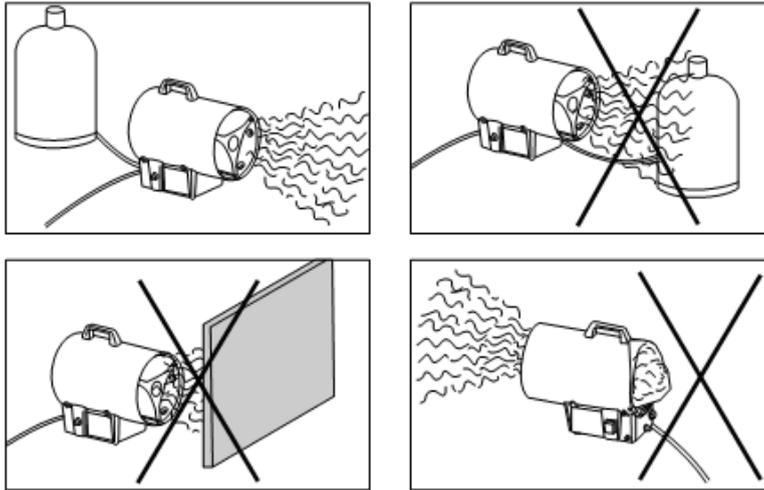
• S'assurer que les grilles d'entrée et de sortie de l'appareil sont toujours dégagées et jamais recouvertes.

• Après l'utilisation du canon à chaleur, toujours fermer le robinet du récipient de gaz.

• En cas d'odeur de gaz, fermer immédiatement le robinet du récipient de gaz.

• Ne jamais utiliser un appareil qui fuit.

• Tenir les enfants et les animaux éloignés de l'appareil lors de son fonctionnement.



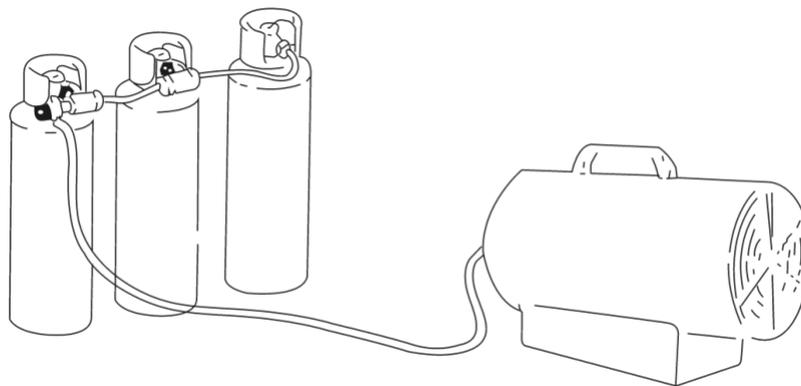
Condition de raccordement gaz :

- Le canon à chaleur est conçu pour fonctionner avec tout récipient de gaz propane (G31) de 13 ou 35 kg.

N'utiliser que le détendeur et le tuyau de gaz de 1.5m livré avec l'appareil.

Raccordement gaz :

- Visser le tuyau de gaz sur le raccordement situé à l'arrière de l'appareil et sur le détendeur, puis raccorder le détendeur au récipient de gaz.
- Vérifier que le tuyau de gaz se développe normalement, sans traction ni torsion et qu'il reste visible sur toute sa longueur et reste facilement accessible sans être en contact avec des parties de l'appareil pouvant devenir chaudes.
- Une fois le tuyau connecté à la bouteille et au canon à chaleur, vérifier l'étanchéité.
- Pour utiliser l'appareil pendant un long moment, utiliser une bouteille de gaz de grande capacité, ou deux bouteilles de gaz connectées.



- Contrôler de façon régulière le tuyau de gaz. Il devra être changé lorsqu'il présente des entailles, des signes d'usure ou de craquelure. Contacter le service après-vente pour son changement.
- Si le détendeur est endommagé, ne pas l'utiliser. Contacter le service après-vente pour son changement.
- Respecter toutes les réglementations et consignes locales concernant l'utilisation sécurisée de gaz liquide dans le cadre de l'utilisation du canon à chaleur.

Étanchéité :

- ***Ne pas brancher l'alimentation électrique de l'appareil.***
- L'étanchéité doit être vérifiée loin de toute source de chaleur, cigarette, étincelle ou flamme. Après ouverture du robinet de la bouteille de gaz, à l'aide d'eau savonneuse, vérifier l'absence de bulle sur tous les points de raccordement. Si des bulles apparaissent, cela indique qu'il y a des fuites de gaz.
- Dans ce cas, fermer la bouteille de gaz et resserrer les raccords. Refaire un essai d'étanchéité. Si la fuite provient d'une autre pièce, n'utiliser plus l'appareil et contacter le service après-vente.

Changement du récipient de gaz :

- Effectuer le branchement ou le changement du récipient de gaz dans un endroit très aéré loin de toute source d'inflammation.
- Lors de chaque raccordement ou changement du récipient de gaz, procéder à l'essai d'étanchéité et vérifier la présence et le bon état du joint d'étanchéité sur le détendeur.

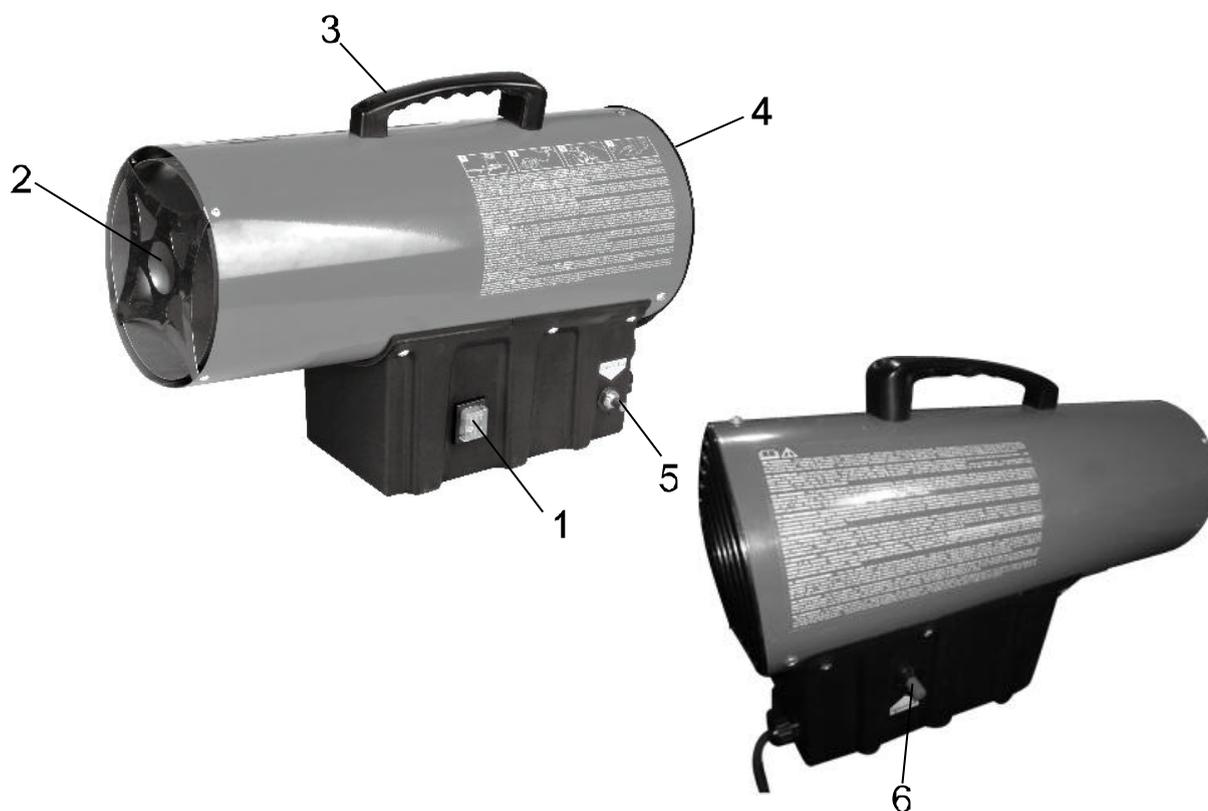
Raccordement électrique :

- Appareil livrés avec cordon et prise électrique conformes aux normes.
- Le canon à chaleur doit être raccordé sur une alimentation électrique 230V monophasé 50Hz avec la mise à la terre conforme aux normes en vigueur.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter tout danger.

Attention : Le raccordement sur une alimentation électrique inadaptée ou défectueuse peut entraîner des accidents graves et une dégradation de l'appareil.

IV. DESCRIPTION

1	Interrupteur Marche/Arrêt	4	Orifice d'entrée d'air
2	Orifice de sortie d'air chaud	5	Valve de gaz
3	Poignée de transport	6	Bouton d'allumage



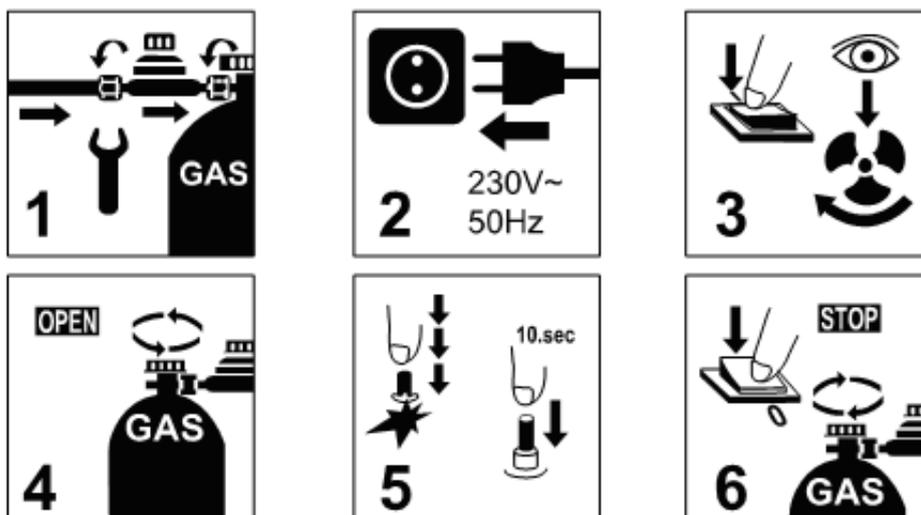
V. AVANT LA PREMIERE UTILISATION

- Déballez l'appareil et s'assurer que chaque élément est en bon état.
- Jeter les emballages et calages de protection selon le tri sélectif. Conserver la notice.
- Procéder aux réglages et vérifications du paragraphe suivant.

VI. UTILISATION

Mise en service :

Suivre dans l'ordre donné les instructions listées ci-dessous.



1. Raccorder le tuyau et le détendeur sur le récipient de gaz (Figure 1).
2. Brancher le câble sur le secteur « 230 V ~ 50 Hz » (Figure 2).
3. Appuyer sur l'interrupteur Marche-Arrêt sur la position « I », et vérifier visuellement que le moteur du ventilateur tourne bien (Figure 3).
4. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz (Figure 4).
5. Appuyer simultanément sur le bouton du robinet de gaz et à plusieurs reprises sur le bouton d'allumage jusqu'à ce que le brûleur s'allume (Figure 5) et tenir le bouton enfoncé pendant environ 10s puis le relâcher.
6. Vérifier que le brûleur fonctionne correctement en observant si les flammes sont stables et régulières (vu de l'avant de l'appareil, en biais par rapport au flux d'air chaud).

L'appareil est alors en service.

S'il y a des difficultés à allumer l'appareil, vérifier que le ventilateur n'est pas bloqué et que l'entrée et la sortie d'air ne sont pas obstruées.

Attention : Ne jamais utiliser votre appareil en fonctionnement sans le ventilateur.

Arrêt de l'appareil :

- Pour éteindre l'appareil, commencer toujours par fermer le robinet de la bouteille puis laisser tourner le ventilateur pendant au moins 30 secondes avant de mettre le bouton mise en marche/arrêt sur la position arrêt « 0 » (Figure 6).
- Débrancher la prise d'alimentation et dévisser le détendeur du robinet du récipient de gaz.

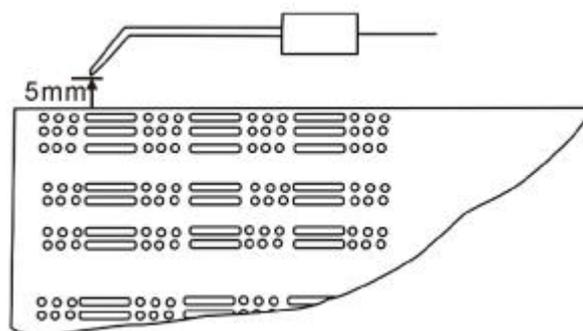
Attention : Ne jamais arrêter l'appareil en débranchant directement la prise de courant électrique.

VII. ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Retirer la fiche de prise de courant avant d'effectuer tout réglage ou entretien.

- Toute opération de maintenance doit être effectuée par des personnes qualifiées.
- L'appareil doit être examiné par une personne qualifiée au moins une fois par an.
- Vérifier régulièrement l'état du tuyau de gaz et du détendeur. N'utiliser que les pièces d'origine pour les remplacer.
- Si l'appareil n'est pas utilisé depuis un long moment, il est conseillé de demander à une personne qualifiée de l'examiner avant de le faire fonctionner.
- Vérifier que la distance de l'électrode est bien à 5mm de l'orifice de la sortie.

(Figure 7)



- Vérifier toujours que les connexions du thermostat et du thermocouple sont propres pour assurer un meilleur fonctionnement de l'appareil.
- Si nécessaire, utiliser de l'air comprimé pour nettoyer les pales du ventilateur et l'intérieur du canon à chaleur.
- Vérifier périodiquement le câble d'alimentation et, s'il est endommagé, le remplacer par un câble de référence identique. Il est recommandé de faire réaliser cette opération par un Service Après Vente. Vérifier périodiquement les rallonges du câble d'alimentation et les remplacer si elles sont endommagées.
- En cas de problème ou pour un nettoyage en profondeur, consulter le Service Après Vente.

Anomalies de fonctionnement :

En cas d'anomalie de fonctionnement (extinction de la flamme, déclenchement de la sécurité de surchauffe, coupure de courant,...) stopper immédiatement l'appareil.

Contrôler la cause de ou des anomalie(s) en suivant le tableau ci-dessous.

Problème	Cause	Solution
Le moteur ne démarre pas	Pas d'électricité	- Vérifier la prise électrique - Vérifier le câble secteur
Le piézo ne s'allume pas	L'électrode est mal réglée	- Vérifier précisément l'électrode - La positionner comme sur la figure 7
Pas de gaz au niveau du brûleur	- Le robinet du récipient de gaz est fermé - Le récipient de gaz est vide - Fuite au niveau du tuyau de gaz ou du raccord	- Ouvrir le robinet - Remplacer par une nouvelle bouteille de gaz - Localiser l'endroit de la fuite à l'aide de mousse savonneuse et appelez la personne chargée de l'entretien
Le brûleur s'allume, la flamme s'éteint dès que le bouton du robinet de gaz est relâché	- Le thermocouple n'est pas assez chaud - Le thermostat de sécurité s'éteint - Le thermocouple fonctionne mal	- Recommencer la procédure d'allumage en appuyant sur le bouton du robinet de gaz - Laisser l'appareil refroidir pendant quelques minutes puis allumer à nouveau - Pour changer cet élément, contacter la personne chargée de l'entretien
Le brûleur s'éteint en cours d'utilisation	- Débit de gaz trop élevé - Entrée d'air trop faible	- Faire contrôler et remplacer si besoin le régulateur de pression - Vérifier et nettoyer la grille d'aération - Contrôler le ventilateur

Important !

- **En cas de persistance du ou des problème(s) ne pas utiliser l'appareil et contacter le service après-vente.**
- **Faire effectuer les réparations dans des ateliers spécialisés.**
- **Ne jamais apporter de modifications sur l'appareil.**

DECLARATION CE DE CONFORMITE

Mr Angelo CIRASARO
Qualité cora non alimentaire
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Déclare que le produit désigné ci-dessous :

Désignation : **Canon à chaleur 15kW**

Ref.: **BGA-15H**

Marque : **Power Action**

Est conforme aux dispositions des directives européennes suivantes:

Directive Appareil à gaz 2009/142/CE

Directive Basse Tension 2006/95/CE

Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/EC

Directive « RoHS » 2011/65/UE

Et est conforme aux dispositions des normes suivantes:

EN1596:1998+A1:2004

EN60335-1:2012 ; EN60335-2-102:2006+A1:2010 ; EN62233:2008

EN 55014-1:2006+A1:2009+A2:2011 ; EN 55014-2:1997+A1:2001+A2:2008

EN 61000-3-2:2006+A1:2009+A2:2009 ; EN 61000-3-3:2008

EN62321

Fait à Croissy Beaubourg, le 15/09/2014

Signature:



CONDITIONS DE GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE

1. Garantie contractuelle :

Durée : **24** mois à compter de la date d'achat, le ticket de caisse ou la facture faisant foi.

2. Conditions d'application de la garantie :

S'adresser au Service Après Vente du magasin Cora où le produit a été acheté, en présentant les justificatifs obligatoires :

- Facture accompagnée du ticket de caisse, justifiant de l'achat et de sa date
- Référence du produit et numéro de série (plaque signalétique située sur le produit)

La garantie s'applique à condition que l'appareil soit utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été prévu.

3. Réserves :

La garantie ne pourra pas être appliquée :

- Si les détériorations proviennent d'une cause étrangère à l'appareil (chocs, variations anormales de la tension électrique, etc...) ou du non-respect des conditions d'installation ou d'utilisation indiquée dans cette notice d'utilisation, fausse manœuvre, négligence, installation défectueuse ou non conforme aux règles et prescriptions imposées par les organismes de distribution de l'Electricité.
- Si l'utilisateur a apporté une modification sur le matériel ou retiré les marques ou numéros de série.
- Si une réparation a été effectuée par une personne non agréée par le constructeur ou le vendeur.
- Si l'appareil a été utilisé à des fins commerciales ou industrielles ou pour d'autres buts que des buts ménagers pour lesquels il a été conçu.

4. Service Après Vente :

Pour toute information complémentaire, faire réparer l'appareil ou en cas de problème, s'adresser au Service Après Vente du magasin Cora où le produit a été acheté.